



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question au Gouvernement n° 3100

Texte de la question

## ACTION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**M. le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

**M. Nicolas Dupont-Aignan.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, qui n'a pas répondu à la question précise de mon collègue Plagnol. D'une manière générale, votre gouvernement, monsieur le ministre, a tendance à s'exonérer de ses responsabilités.

**M. François Goulard.** C'est vrai !

**M. Nicolas Dupont-Aignan.** Encore une fois, vous avez voulu nous faire croire que vous veniez d'arriver au pouvoir il y a quelques mois et que vous lanciez une sorte d'audit, des études. Mais les Français savent que vous êtes au pouvoir depuis maintenant presque cinq ans et ils en voient les résultats en ce qui concerne l'insécurité. Ils savent qu'en 1999, le Premier ministre a refusé de créer des centres fermés pour éloigner les caïds des banlieues dont ils terrorisent la population.

**M. Jean-Claude Lenoir.** Eh oui !

**M. Nicolas Dupont-Aignan.** Ils savent qu'il y a quelques mois encore, vous avez opposé une fin de non-recevoir à la proposition de loi des trois groupes de l'opposition visant à réformer l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs.

**M. Bernard Accoyer.** Eh oui !

**M. Nicolas Dupont-Aignan.** Monsieur le ministre de l'intérieur, le 20 novembre dernier, vous avez proposé aux syndicats de police une série de mesures que vous qualifiez de « très concrètes », d'après la dépêche de l'AFP. Mais le « renforcement de la cellule psychologique » ou la « mise à disposition d'une assistance juridique pour les policiers » avec un numéro Vert suffiront-ils vraiment à conforter les forces de l'ordre ?

Mieux : vous évoquez un « plan d'action spécifique contre le trafic d'armes » avec le renforcement de l'office spécialisé. Mais vous oubliez de dire que cet office, aujourd'hui rattaché à la division nationale antiterroriste, ne compte que quatre fonctionnaires. Vous annoncez 150 millions de francs pour renouveler l'armement des policiers. Mais comment expliquez-vous que - et cela figure dans le rapport du sénateur Dreyfus-Schmidt ; pourtant membre de votre majorité - cette année, pour la première fois, seulement 48 % des crédits d'équipement pour 2001 de la police nationale aient été dépensés ?

Ma question est simple : quand cesserez-vous, avec votre gouvernement, de lancer « des études, des démarches stratégiques, des cellules psychologiques » pour simplement faire fonctionner votre ministère, consommer les crédits qui vous sont accordés et demander au Premier ministre de réformer les lois qui bloquent l'action des policiers ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant**, ministre de l'intérieur. Oui, monsieur le député, les policiers s'expriment en manifestant parce que vous le savez bien, ils n'ont pas le droit de grève, mais ils ont bien le droit d'évoquer leurs préoccupations car il s'agit d'un métier difficile. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Ils sont en première ligne dans le combat contre l'insécurité. Il faut savoir écouter un mouvement social, contrairement à vous. C'est ce que je fais au quotidien avec les policiers. Ils savent que le suis le ministre qui les défend, qui les soutient et qui obtient du Gouvernement les arbitrages concrets pour répondre à leurs légitimes préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, il ne suffit pas d'affirmer en ne disant pas la vérité pour être convaincant...

**M. René André.** Vous êtes plutôt connaisseur !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et vous ne l'avez pas été ! La situation était préoccupante. Je n'insisterai pas pour ne pas stigmatiser certains de mes prédécesseurs place Beauvau. (« *Chevènement !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Dans le cadre du dialogue social qui est noué avec les policiers et leurs syndicats, je ferai cette semaine des propositions complémentaires qui témoigneront que leur ministre sait reconnaître le rôle difficile qui est le leur. Mais quand un ministre de l'intérieur obtient, dans la loi de finances initiale, 1 milliard de francs supplémentaire pour la police nationale, dans la loi de finances rectificative 680 millions de francs pour équiper les policiers en gilets pare-balles, en voitures, pour leur permettre d'agir concrètement sur le terrain et renouveler leur armement, quand il obtient des crédits supplémentaires...

**M. Franck Borotra** L'augmentation de la délinquance c'est qui ? Vous !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... pour permettre aux policiers d'avoir la juste compensation des charges de travail qui sont les leurs, ce ministre est en mesure de dialoguer avec les policiers. Mieux vaut un ministre de l'intérieur qui obtient des moyens qu'une opposition dont le seul but est de privatiser ou de municipaliser la police nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est nul !

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3100

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2001

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 2001